

Délibération n° 2017-09-24

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 26 septembre 2017

Objet

Conditions
d'application des
tarifs école de
musique 2017 et
modalités de
paiement des
cotisations

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Rapporteur

SAUVANT Jean-Pierre

Présents avec voix délibérante : ALETON Danielle, ALLART Sébastien, ARCHIMBAUD Guy, ASTIER Raymond, BACQUET Jean-Paul, BARRAUD Bertrand, BARRÉ Annick, BARTHOMEUF Serge, BAYSSAT Marie, BERENBAUM Emeric, BERIOT Didier, BERTHELOT Pascal, BESSEYRE Fabien, BESSON Jean-Louis, BLANJARD Michel, BONNAFOUX Daniel, BOURG François, BOYER Elie, BRONNER Ulrick, BRUN Pascale, CHABAUD Christian, CHALLET Vincent, CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSANY Georges, CHAZALON Robert, CODRON Maryse, COLLET Jean-Pierre, CORRE Jean-Marie, CORREIA Emmanuel, COSTE Yves, COSTON David, COUTAREL Bernard (suppléant de PELOU Michel), CREGUT François, CROZE Yves-Serge, DE MULDER Jean-Pierre, DENAIVES Catherine, DESGEORGES André, DESVIGNES Jean, DRUELLE Jean-Claude, DUBOST Philippe, DYNDAIS Eric, EMIREN Bernard (suppléant de ESBELIN Nicole), FANJUL José, FRAISSE Pierre-Luc, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIALT Damien, GOUEZEC Jean-François, GREGOIRE Nathalie, GREGORIS Cécile, GUEUGNOT Jean-Pierre, HERBST Nadine, HERCEGFI Serge, IGONIN Bernard, JAFFEUX Sébastien, JAMON Marc, JOLIVET Sylvie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LAMOUREUX Jean-François, LANCRENON Maria, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LETELLIER Josiane, LIVET Bertrand, MAERTEN Christian, MAHOUDEAUX Gaëlle, MAISONNEUVE Alain (suppléant de FRADIN Guy), MALLET Philippe (suppléant de DABERT Jean-Claude), MARAIS René, MARTINANT Pierre, MASSEBOEUF Claude, MEALLET Roger-Jean, NAVA Georges (suppléant de ROUX Bernard), NICOLLET Michel, OLIVIER Christian, PAILLONCY Brigitte, PELISSIER Patrick, PEREIRA-MAURIAT Christine, PERRON Jean-Yves, PIERZCHALA Freddie, PRADIER Laurent, RAVEL Pierre, RKINA Mohamed, ROCHETTE Christophe, RODDIER Gilles, ROUSSEL Chantal, SERMAGE André (suppléant de CHANIMBAUD Lionel), SALVINI Luc, SAUVANT Jean-Pierre, SAUX Marie-Pierre, THEVENET Emilie (suppléante de CONTOUX Michel), THEVIER Gérard, TINET Georges, TOULOUZE Michel, VARISCHETTI Martine, VEISSIERE Bernard, VIALLET Richard, ZANIN Nathalie.

Date de convocation

20 septembre 2017

Date d'affichage du compte-rendu

3 octobre 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 101

Votants : 106

Pour : 106

Contre : 0

Abstentions : 0

Absents ayant donné pouvoir (5) : BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, COSTON Marie à BRONNER Ulrick, DUBESSY Florence à BARRAUD Bertrand, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, PETEILH Sandra à BLANJARD Michel.

Absents représentés (7) : CHANIMBAUD Lionel, CONTOUX Michel, DABERT Jean-Claude, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, PELOU Michel, ROUX Bernard.

Absents (20) : BARBET Laurent, BARDY André, BASTIEN Gérard, BERNARD Jean-Paul, BOURGNE Françoise, CHEYNOUX Gérard, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, KAROUTZOS Christian, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MONIER-FIEVET Jean-Marc, MOREL Jacques, POMEL Michel, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : Mme THEVENET Emilie.

Monsieur le Rapporteur rappelle aux membres du conseil communautaire que par délibération n° 2017-07-26 du 28 juin 2017 l'assemblée délibérante de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE a institué les tarifs de l'école de musique. À la demande du Trésor Public, des précisions sont à apporter quant aux modalités de paiement des cotisations.

Il est rappelé que la nouvelle grille tarifaire est applicable pour l'année scolaire 2017-2018. Les cours à l'école de musique démarrent une semaine après le calendrier scolaire classique, soit à compter du lundi 11 septembre 2017, et se termineront le samedi 7 juillet 2018.

Des tarifs spécifiques peuvent être définis dans le courant de l'année si l'établissement souhaite organiser des événements exceptionnels pendant les vacances scolaires (exemple : stages).

Les tarifs de l'école de musique sont payables par trimestre, exception faite aux familles qui bénéficient de Pass loisirs CAF nécessitant un paiement annuel avant le 31 décembre 2017.

Il est précisé que le mécanisme de caution exigée lors du prêt d'instruments a été supprimé. Une convention de prêt d'instrument définira les modalités de réparation ou au remplacement de l'instrument prêté, à la charge de l'emprunteur, en cas de dommage.

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de valider les conditions d'application des tarifs école de musique 2017 et modalités de paiement des cotisations ci-dessus proposées.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 10/10/2017

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 10/10/2017